

CONSTRUIRE DEMAIN

# Lunéville

© Vincent Damarin



Ville de  
LUNÉVILLE

2022

BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE  
Rapport de  
présentation



# SOMMAIRE

<b>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE</b>	<b>5</b>
1 – La section de fonctionnement	6
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	6
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	7
2 – La section d’investissement	10
<i>A – Les recettes d’investissement</i>	10
<i>B – Les dépenses d’investissement</i>	11
3 – Budget de l’eau	13
4 – Budget locations	14
5 – Budget restauration	15

BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE 2022



Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. Il prend en compte le contexte économique actuel qui réduit de façon significative les marges de manœuvre financières des collectivités (hausse du prix des énergies, inflation, futur dégel du point d'indice,...).

Grâce à la stratégie de bonne gestion appliquée depuis plusieurs années par les différentes équipes municipales, cette situation conjoncturelle est amortie à l'échelle de la Ville de Lunéville.

Cette base financière saine permet ainsi, malgré un contexte difficile, de confirmer les objectifs énoncés depuis le début du mandat, soit :

- Stabiliser le taux de fiscalité
- Maîtriser l'endettement
- Maintenir un investissement dynamique

Le budget supplémentaire du **budget principal 2022** s'élève à **6 199 484,56 €** dont **1 572 016,07 €** d'inscription de dépenses nouvelles.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	(1) REPORTS		(2) CRÉDITS NOUVEAUX				1+3+5=(7) TOTAL	
	ÉCRITURES RÉELLES		ÉCRITURES D'ORDRE		ÉCRITURES RÉELLES		DÉPENSES	RECETTES
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 254 905.27	246 649.12		1 446 383.03	826 340.78	-620 042.25	<b>3 955 743.62</b>	<b>3 955 743.62</b>
Affectation du Résultat					2 882 753.72			
Déficit Reporté					1 874 497.57			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	51 682.62	0.00	1 446 383.03		745 675.29	315 549.34	<b>2 243 740.94</b>	<b>2 243 740.94</b>
Excédent Reporté						1 928 191.60		
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 587.89</b>	<b>246 649.12</b>	<b>1 446 383.03</b>	<b>1 446 383.03</b>	<b>3 446 513.64</b>	<b>4 506 452.41</b>	<b>6 199 484.56</b>	<b>6 199 484.56</b>

Les crédits des colonnes 1 et 2 sont les sommes reportées de l'exercice précédent. Ces restes à réaliser ont été validés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Les colonnes 3 et 4, écritures d'ordre, représentent :

- Le virement à la section d'investissement de 1 260 786,48 €, ce qui porte à 2 518 566 € le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (3 328 641 € l'an passé).
- Une régularisation d'amortissements de 185 596,55 € vient abonder ceux prévus au Budget Primitif. Ce qui représente un montant amorti sur l'exercice 2022 de 1 808 324 €.
- Le cumul de ces 2 sommes 4 326 890 € (voir pages 3 & 4), représente « l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement » (4 733 551 € l'an passé).

Les colonnes 5 et 6 regroupent les crédits nouvellement inscrits dont le détail est présenté dans la suite du document.



# 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A – Les recettes de fonctionnement

Hors excédent reporté de 1 928 192 €, les recettes de fonctionnement sont abondées de 315 549 € à l'occasion de ce budget supplémentaire.

### *Chapitre 013 – Atténuation de Charges*

Une réduction de 140 000 € du produit est inscrite en raison de remboursements d'assurance statutaire plus faibles qu'initialement prévus, du fait d'une diminution de l'absentéisme.

### *Chapitre 73 – Impôts et taxes*

■ Augmentation des inscriptions du budget primitif, établie sur une approche prudentielle, suite à la notification des bases (Etat 1259 validé lors du Conseil Municipal du 14 avril – Délibération 2022-087) : + 243 398 €.

■ Perception de la redevance des mines 2021 : + 74 552 €.

### *Chapitre 74 - Dotations-Subventions-Participations*

■ Inscription de la participation de la Caisse des Dépôts de 20 000 € au titre du cofinancement de poste de manager de Centre-Ville.

Principalement, les autres inscriptions portent sur les régulations des prévisions du budget primitif 2022 relatives à la Dotation Globale de Fonctionnement :

■ Dotation Forfaitaire : + 16 097 €

■ Dotation de Solidarité Rurale : + 27 365 €

■ Dotation de Solidarité Urbaine : + 34 701 €

■ Dotation Nationale de Péréquation : + 4 278 €

La variation de l'ensemble des postes de la Dotation Globale de Fonctionnement se présente ainsi :

D.G.F.	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en € 2018 / 2022	Variation en % 2018 / 2022
Dot. Forfait.	3 249 913 €	3 205 095 €	3 157 389 €	3 127 221 €	3 112 046 €	-137 867 €	-4.24%
D.S.U.	3 563 202 €	3 652 492 €	3 740 248 €	3 811 920 €	3 884 740 €	321 538 €	9.02%
D.S.R.	484 007 €	501 794 €	516 753 €	539 234	566 599 €	82 592 €	17.06%
D.N.P.	686 405 €	662 050 €	622 623 €	575 546 €	562 558 €	-123 847 €	-18.04%
<b>TOTAL D.G.F.</b>	<b>7 983 527 €</b>	<b>8 021 431 €</b>	<b>8 037 013 €</b>	<b>8 053 921 €</b>	<b>8 125 943 €</b>	<b>142 416 €</b>	<b>1.78%</b>
	De N-1	37 904 €	15 582 €	16 908 €	72 022 €		

## B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une inscription supplémentaire de 745 675 €. Cette augmentation résulte principalement de la conjoncture économique actuelle.

*Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 300 631 €, dont principalement*

### ■ Nature 60612 : Energie et électricité : + 119 000 €

Afin de faire face à l'augmentation de l'électricité, dans le cadre du groupement de commandes piloté par la Métropole du Grand Nancy, il est prévu un abondement de l'ordre de 45 %. Il convient de souligner que cette augmentation du coût des fluides ne touche pas le gaz puisque la Ville a contractualisé à prix fixe jusqu'au printemps 2024.

### ■ Nature 60622 : Carburants : + 6 000 €

### ■ Nature 6068 : Autres Matières et fournitures : + 6 050 €

Il s'agit de l'achat de tee-shirts pour la manifestation « Mars Bleu ». Cette dépense, prise en charge directement par la Ville, est équilibrée par la perception d'une recette au 7788.

### ■ Nature 611 : Prestations de services : + 111 480 €

Sur ce poste, outre l'augmentation de certains contrats de prestations de services, 48 000 € sont prévus pour prendre en compte la hausse de l'énergie dans le cadre du contrat sur l'éclairage public.

Il en est de même pour l'apport en déchetterie qui progresse dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique active de propreté de la voirie : + 24 000 €, soit 84 300 € pour une année budgétaire.

La manifestation « Scènes en Selle » qui se déroulera du 17 au 21 août voit son budget abondé de **13 500 €** pour accompagner la montée en puissance de l'évènement. Vu le succès des deux précédentes éditions, la Ville de Lunéville souhaite que cette troisième édition soit amplifiée. Dans ce cadre, l'édition 2022 offrira plus de spectacles, deux concerts supplémentaires et verra la création d'un espace de vie, « Le Préau », avec une buvette et des ateliers pour enfants.

■ **Nature 6227 : Frais d'acte et de contentieux : + 4 000 €**

Cette inscription fait suite à la nécessité de prendre en charge les frais d'expertise du contentieux relatifs à la dépose des étais rue du Château.

■ **Nature 6257 : Réceptions : + 5 000 €**

En lien avec l'augmentation de l'enveloppe de prestations de services pour les fêtes et manifestations (+ 5 000 €), l'ambition est de développer l'animation de la Ville après deux années de pandémie.

■ **Nature 6288 : Autres services extérieurs : + 10 485 €**

Il s'agit d'inscriptions relatives au traitement des déchets spécifiques des services techniques et de la numérisation des archives municipales.

*Chapitre 012 – Charges de Personnel : + 341 000 €*

Suite aux dernières annonces gouvernementales, et afin de faire face à une augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les postes relatifs à cette charge ont été abondés de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> août : + 305 000 €

■ **Nature 6474 : Versement aux œuvres sociales : + 36 000 €**

Il s'agit notamment du financement des chèques-cadeaux à utiliser dans les commerces de Lunéville par le personnel municipal pour une somme de **31 000 €**. Cette somme sera abondée par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales pour un montant de 9 000 €. Cette enveloppe globale de 40 000 € est aussi un soutien à l'économie locale.

*Chapitre 65 – Autres Charges de Gestion Courante : + 16 602 €*

**48 249 €** sont nouvellement inscrits pour les subventions aux associations et personnes de droit privé, avec notamment une inscription nouvelle afin de soutenir Cinélun’.

Le poste contingent Incendie est abondé de **17 231 €** ce qui porte celui-ci à 1 290 248 €.

Enfin, on note la diminution de la participation du budget principal à destination du budget annexe restauration à hauteur de - **52 508 €**.

*Chapitre 66 – Charges Financières : + 36 154 €*

Afin de consolider son faible taux moyen de dette, la Ville vient de contractualiser avec le Crédit Mutuel un prêt de **1 M€** au taux fixe de 0,85 % pour une durée de **19 ans**. Les fonds ayant été débloqués le 30 juin, il convient d’inscrire **19 904 €** au titre des 2 trimestrialités à venir.

Cette opération traditionnellement réalisée en fin d’année a été avancée afin de bénéficier des conditions de marché avantageuses. En effet, la Banque Centrale Européenne a annoncé un relèvement des taux au 1<sup>er</sup> juillet pour lutter contre l’inflation dans la zone euro.

Au titre de la gestion active de la dette, **16 250 €** ont été réglés à la Caisse d’Épargne dans le cadre d’une renégociation d’un prêt consécutivement à la hausse du Livret A. La banque ayant consenti d’abaisser sa marge afin que le taux global reste fixé à 1,25 %.

Auparavant :            Livret A 0,50    +            Marge 0,75    = **1,25 %**

Après renégociation : Livret A 1,00    +            Marge 0,25    = **1,25 %**

Cette nouvelle marge est assurée pour les 13 années de l’emprunt restant à courir et le coût de cette renégociation sera amortie intégralement dans les trois ans.

*Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles : + 7 018 €*

**4 000 €** sont inscrits au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs et **2 000 €** pour des subventions aux personnes de droit privé qui feront l’objet de délibérations spécifiques.



## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les recettes d'investissement

Hors excédent reporté de 1 928 192 €, les recettes de fonctionnement sont abondées de 315 549 € à l'occasion de ce budget supplémentaire.

*Chapitre 10 – Dotations : + 2 882 754 €*

Cette inscription résulte directement de la délibération d'affectation du résultat du compte administratif 2021 adoptée le 12 mai dernier.

*Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : + 796 328 €*

Dans le cadre d'une approche prudentielle, les subventions d'équipement reçues ne sont inscrites au budget que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une notification. Ainsi, ce budget supplémentaire fait apparaître les financements suivants :

#### ■ Nature 1321 : Subventions d'équipement Etat

- o 250 000 € de D.E.T.R. pour la Place des Carmes
- o 130 225 € de D.E.T.R. pour les travaux de la Barollière
- o 75 000 € de l'Agence Nationale du Sport, également pour la Barollière
- o 35 700 € de D.E.T.R. 2020 pour l'étanchéité de l'école Hubert Monnais

#### ■ Nature 1321 : Subventions d'équipement Etat

- o 20 400 € de complément pour les travaux du Parking des Bénédictins

#### ■ Nature 1323 : Subventions d'équipement Conseil Départemental

- o 75 364 € du Conseil Départemental pour les travaux de la Barollière

## ■ Nature 1328 : Autres subventions d'équipement

- o 96 840 € de l'Agence de l'Eau pour la Place des Carmes
- o 78 065 € de cette même agence pour la cour de l'école Demangeot
- o 26 482 € au titre de la redevance R2 pour l'éclairage public

*Chapitre 16 – Emprunts : - 1 455 370 €*

Le droit de tirage d'emprunt adopté lors du vote du budget primitif était de **2 455 753 €**. Cette inscription négative au budget supplémentaire réduit à **1 M€** les emprunts pouvant être contractés en 2022.

Ce budget principal verra donc sa dette diminuer en 2022 de plus de **1,1 M€**.

La politique financière de la collectivité se caractérise par une vision consolidée de sa dette, tous budgets confondus.

Malgré la contractualisation d'un emprunt sur le budget « **Locations** » d'un montant de **900 K€** dans le cadre de l'acquisition du cinéma, la Ville se désendettera globalement en 2022, **de plus de 380 000 €**.

## **B – Les dépenses d'investissement**

Le total des dépenses d'investissement inscrites dans ce budget s'élève à **826 341 €**.

**697 025 €** complémentaires viennent abonder les dépenses d'équipement du budget primitif. Cumulé, ce poste représente un montant total de plus de **5,7 M€**. Somme à laquelle il convient d'ajouter les sommes reportées du compte administratif 2021 (*Pour mémoire : 1 255 K€*), soit un total de près de **7 M€**.

*Chapitre 204 – Subventions d'Equipement versées : + 265 000 €*

■ Inscription de 3 000 € relative aux subventions d'équipement à verser dans le cadre du renouvellement du mobilier des terrasses afin d'aider nos commerçants.

■ Suite au transfert de l'acquisition du cinéma sur le budget annexe « Locations », inscription de la somme de 202 000 € de subvention d'équipement. Cette inscription permet de limiter le recours à l'emprunt sur le budget annexe par rapport au budget primitif.

## Chapitre 21 et 23 – Immobilisations : + 402 640 €

Ces deux chapitres sont liés dans le cadre du travail de fiabilisation de l'inventaire patrimonial effectué conjointement avec la Trésorerie. Aussi, ce budget supplémentaire permet de constater un certain nombre de transferts d'un chapitre à l'autre, sans conséquence, sur l'équilibre budgétaire.

Néanmoins, ce budget supplémentaire est également l'occasion d'inscrire de nouvelles opérations :

- o **180 000 €** pour le remplacement d'un camion dans le cadre du plan propreté
- o **90 000 €** pour des travaux de séparation des réseaux
- o **70 000 €** pour l'aménagement des espaces verts Libération-Lilas
- o **26 400 €** de travaux au Centre Administratif pour créer un cabinet médical
- o **14 610 €** relatifs à l'acquisition de capteurs dans les écoles
- o **10 410 €** pour le remplacement de fenêtres Salle du Rempart
- o **7 280 €** d'enherbement au cimetière
- o **6 470 €** de travaux au Centre Technique Municipal.



### 3 - BUDGET DE L'EAU

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	1+3+5=(7)	2+4+6=(8)
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	REPORTS		CRÉDITS NOUVEAUX				TOTAL	
	ÉCRITURES RÉELLES		ÉCRITURES D'ORDRE		ÉCRITURES RÉELLES		DÉPENSES	RECETTES
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>	325 559.82	69 975.40	-28.91	73 829.41	53 290.97	-20 567.35	<b>378 821.88</b>	<b>378 821.88</b>
Affectation du Résultat						17 895.92		
Déficit Reporté						237 688.50		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			73 829.41	-28.91	109 014.06	90 520.00	<b>182 843.47</b>	<b>182 843.47</b>
Excédent Reporté						92 352.38		
<b>TOTAL</b>	325 559.82	69 975.40	73 800.50	73 800.50	162 305.03	417 889.45	<b>561 665.35</b>	<b>561 665.35</b>

Ce budget supplémentaire intègre les restes à réaliser de 2021 ainsi que les résultats antérieurs.

90 520 € sont prévus en dépenses et recettes dans le cadre des remboursements de dépenses de gros entretien de fin de contrat avec Véolia. Dans une approche prudentielle, les crédits nécessaires à la constitution d'une provision sont également inscrits.

## 4 - BUDGET LOCATIONS

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	1+3+5=(7)	2+4+6=(8)
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	REPORTS		CRÉDITS NOUVEAUX				TOTAL	
	ÉCRITURES RÉELLES		ÉCRITURES D'ORDRE		ÉCRITURES RÉELLES		DÉPENSES	RECETTES
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>			34 375.00	207 380.79	113 643.13	-59 362.66	<b>163 537.75</b>	<b>163 537.75</b>
Affectation du Résultat						15 519.62		
Déficit Reporté					15 519.62			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			207 380.79	34 375.00	44 179.22	147 348.00	<b>251 560.01</b>	<b>251 560.01</b>
Excédent Reporté						69 837.01		
<b>TOTAL</b>	0.00	0.00	241 755.79	241 755.79	173 341.97	173 341.97	<b>415 097.76</b>	<b>415 097.76</b>

Ce budget annexe intègre la subvention d'équipement du budget principal à hauteur de 202 000 € relative à l'acquisition du cinéma du budget principal à ce budget.

De plus, quelques régularisations des inscriptions du budget primitif sont intégrées dans ce budget supplémentaire, notamment un abondement en termes de fluides.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- o 103 788 € relatif au loyer de Cinélun'
- o 30 000 € de loyer de l'AEIM pour le site Germain Charier
- o 13 560 € de complément de loyer aux Faïenceries pour la Croix-Rouge

## 5 - BUDGET RESTAURATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		1+3+5=(7)		2+4+6=(8)	
	REPORTS				CRÉDITS NOUVEAUX						TOTAL					
	ÉCRITURES RÉELLES		ÉCRITURES D'ORDRE		ÉCRITURES RÉELLES		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES											
INVESTISSEMENT				38 152.18		0.00		-53 235.67								
Affectation du Résultat								0.00								
Déficit Reporté								15 083.49								
FONCTIONNEMENT			38 152.18			40 785.40		-50 917.90								
Excédent Reporté								129 855.48								
<b>TOTAL</b>	0.00	0.00	38 152.18	38 152.18	40 785.40	40 785.40								<b>78 937.58</b>	<b>78 937.58</b>	

Quelques régularisations budgétaires sont apportées eu égard à l'augmentation de l'alimentation et de l'électricité.

**10 000 €** sont inscrits en charges de personnel afin de pouvoir faire face à la possible augmentation du point d'indice.

Au niveau des recettes :

- o En fonctionnement : compte tenu de l'excédent reporté, suppression de 52 508 € de participation du budget principal.

- o En investissement : le report de l'excédent antérieur cumulé à l'amortissement des biens, permet la suppression totale du droit de tirage d'emprunt sur ce budget, soit la somme de 53 236 €.



Ville de  
**LUNÉVILLE**



SITE PATRIMONIAL  
REMARQUABLE

France  
services



**Cabinet du Maire**

03 83 76 23 17

[cabinet-maire@mairie-luneville.fr](mailto:cabinet-maire@mairie-luneville.fr)

**Direction Générale**

03 83 76 23 43

[secretariat-general@mairie-luneville.fr](mailto:secretariat-general@mairie-luneville.fr)